Nations Unies S/RES/1418 (2002)



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2002

Résolution 1418 (2002)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4558e séance, le 21 juin 2002

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures relatives aux conflits dans l'ex-Yougoslavie, en particulier la résolution 1357 (2001) du 21 juin 2001,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* que les dispositions de sa résolution 1357 (2001) resteront en vigueur jusqu'au 30 juin 2002;

2. *Décide* de demeurer saisi de la question.

02-43661 (F)